

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 01/01/2023

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 130000 € : 6 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 8000 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 130000 € : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : appartement 240 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Avis de valeur : maison 360 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

TRANSACTION VENTE

Vente de murs de locaux commerciaux / terrains / fonds de commerce

Honoraires 10% TTC du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 240 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

TRANSACTION VENTE

Vente garage forfait 3000 euros.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 240 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).



Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

Honoraires 7% HT + taux de tva en vigueur soit 8.4% TTC

Location saisonnière 25% TTC du montant du loyer charge bailleur

Garage mise en location (rédaction de bail, état des lieux) forfait 250 euros ttc

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Gestion locative locaux commerciaux	Mise en location locaux commerciaux
7% HT soit 8.4% TTC du loyer hors charges	30% TTC du loyer annuel

Société JC DOR BERTINI , SARL au capital de 5000 € - Siège social : 7 av Jean Jaures - RCS ANTIBES n° 522005586 - Carte professionnelle CPI n° 06052017000022819
délivrée par CCI DE NICE COTE D'AZUR
Garant : SOCAF , 26 AV DE SUFFREN 75015 PARIS